

**Nom :**

**Prénom :**

**Promotion :**

**Département ou Équipe de recherche :**

A cocher :

ci-après « l'étudiant »

ci-après « l'agent ENAC »

L'ENAC a souscrit un abonnement pour la base de données Albatross.

L'étudiant (e) et/ou l'agent ENAC reconnaît que les services et la production de données, notamment les bases de données, programmes, protocoles et affichages sont la propriété unique d'Albatross, et qu'il obtient par la présente autorisation, le seul droit d'utiliser ladite base de données sur son ordinateur pour un strict usage d'apprentissage, ou d'analyse, sans pouvoir ni le modifier, ni le distribuer de quelque manière que ce soit (matérielle ou immatérielle).

L'étudiant(e) ou l'agent ENAC s'engage :

- A ne pas transmettre les codes confidentiels qui lui ont été délivrés par l'ENAC
- A n'utiliser en aucun cas ces données brutes pour en faire communication à des tiers ou en susciter la publication.

Il est rappelé que l'étudiant et l'agent de l'ENAC est tenu à un devoir de réserve et de confidentialité vis-à-vis des informations auxquelles il peut avoir accès au cours de sa scolarité, ou de sa carrière professionnelle au sein de l'ENAC.

Tous les droits qui ne sont pas explicitement autorisés dans la présente autorisation sont réputés interdits, notamment le droit de :

- Imprimer, transférer, transmettre ou afficher tout ou partie de la base de données télécharger, extraire, copier ou autrement reproduire tout ou partie substantielle des données et placer ces données dans une base de données secondaire comprenant, sans limitation, mise en cache des données.
- Vendre, louer, sous-licencier ou distribuer de quelque façon que ce soit ladite base de données ;
- Modifier la base de données et/ou fusionner tout ou partie substantielle de la base de données dans d'autres programmes informatiques ;

## **Autorisation d'utilisation de la base de données Albatross**

La Bibliothèque fournit les codes d'accès aux utilisateurs étudiants et agents de l'ENAC.

L'étudiant(e) et les agents ENAC s'engagent à utiliser la base de données conformément aux usages décrits ci-dessus.

L'étudiant(e) ou l'agent ENAC s'engage à la fin de leur projet à supprimer les données brutes de leur ordinateur personnel. L'ENAC se réserve le droit de demander une vérification de ce retrait sur l'ordinateur de la personne concernée.

L'étudiant ou l'agent ENAC est informé que le non-respect des présentes dispositions peut entraîner sa responsabilité et est passible de sanctions disciplinaires et/ou civiles ou pénales.

L'ENAC jugera de l'opportunité des poursuites à leur rencontre, en cas de manquement aux obligations prévues dans la présente autorisation.

Fait à Toulouse, le :

Nom, Prénom :

Signature :